

Abrogation de la loi Darmanin-Ciotti-Le Pen !

En juillet 2022, le gouvernement projette une restriction de circulation des étrangers. Pas contre la venue des riches, qui sont accueillis à Versailles par le président. C'est une guerre de classe contre les pauvres, qui aussi menée en interne de multiples manières : restrictions des droits des chômeurs, déremboursement des consultations et des soins, assouplissement des obligations des communes en matière de logement social, groupes de niveaux au collège, diminution des heures de cours au lycée professionnel...

C'est la 30^e loi de ce genre en 40 ans. Leur multiplication n'empêche pas l'immigration. Leur résultat est de tuer davantage sur les trajets, de contraindre ceux qui parviennent sur le territoire à accepter la surexploitation, de diviser la classe ouvrière, de rogner les libertés démocratiques et de justifier l'hypertrophie d'un appareil de surveillance et de répression.

En novembre 2022, pour compromettre les partis parlementaires issus du mouvement ouvrier, les syndicats de salariés et les associations, le gouvernement organise des concertations. Aucun n'y manque.

Le 11 décembre 2023, le PCF, le PS et LFI forment à l'Assemblée nationale un bloc pourri avec des partis bourgeois (EELV, LR, RN) pour voter une « motion de rejet ». Les partis sociaux-patriotes se réjouissent stupidement : « *Ça sent le bout du chemin pour Gérard Darmanin et sa loi immigration* » (Jean-Luc Mélenchon, 11 décembre).

Comme il fallait s'y attendre, de la motion de rejet votée avec LR et le RN sort une loi pire que le projet initial. Elle est votée par le parlement le 19 décembre. Le 25 janvier 2024, le Conseil constitutionnel invalide plusieurs articles, soit parce qu'ils ne sont pas conformes à la constitution, soit parce qu'ils sont étrangers au projet (« cavaliers législatifs »).

Des crétiens parlementaires « *se félicitent de la censure large du Conseil constitutionnel* » (députés LFI, 25 janvier), d'autres expriment leur « *satisfaction après la décision du Conseil constitutionnel* » (Olivier Faure, PS, 25 janvier) ou prétendent qu'il s'agit d'une « *baffe monumentale pour le gouvernement* » (Ian Brossat, PCF, 25 janvier).

En réalité, l'État bourgeois et les partis « républicains » continuent à s'en prendre aux travailleurs étrangers, à préparer les succès électoraux des partis fascistes et faciliter les exactions des bandes fascistes. Le 11 février, le ministre de l'intérieur déclare à Mayotte que le gouvernement Macron-Attal va y supprimer « le droit du sol » (l'acquisition de la nationalité française par la nais-

sance sur le territoire français). On ne sera français dans l'île que par le « droit du sang » (c'est-à-dire si on est né d'un parent français au moins).

La situation est explosive à Mayotte. La population venue du reste de l'archipel des Comores ou de l'est de l'Afrique continentale, bloquée dans l'île, a enflé considérablement. La misère et la concentration dans

des bidonvilles ont inévitablement augmenté la délinquance et la criminalité. En outre, l'eau manque, l'enseignement public et l'hôpital sont débordés. Macron et Darmanin ont accru la répression policière (1 800 policiers et gendarmes, 24 000 expulsions, 1 600 cases détruites) sans assurer pour autant la sécurité. Le Pen est passée de 2,77 % des voix lors de l'élection présidentielle de 2012 à 42,68 % en 2022. Le parti fascisant réussit actuellement à tourner une partie de la population contre plus pauvre qu'elle.

Les lois xénophobes et la répression policière nuisent toujours à la classe ouvrière. En mai et en novembre 1938, le gouvernement Daladier (Parti radical,

dont les députés avaient été élus grâce aux dirigeants du PS et du PCF en avril-mai 1936, au nom du « Front populaire ») a annulé les conquêtes de la grève générale de juin 1936 et désigné les étrangers comme responsables des difficultés. Un an après, il interdisait le PCF. Deux ans après, l'Assemblée nationale confiait le pouvoir au maréchal Pétain qui supprimait les élections, interdisait les grèves, dissolvait le PS et la CGT, livrait les Juifs à Hitler.

Le front unique ouvrier peut bloquer les projets du gouvernement et marginaliser le RN. La responsabilité de tous les partis et syndicats ouvriers est de combattre ensemble pour l'abrogation de la loi de division des travailleurs et pour le retrait du projet visant Mayotte.

Régularisation de tous les sans-papiers !

Abrogation de la loi Macron-Darmanin-Ciotti-Le Pen !

Ouverture des frontières, liberté pour les réfugiés, les travailleurs et les étudiants de circuler et de s'installer en France !

Égalité des droits pour tous ceux qui vivent en France !

Le capitalisme est pourrissant. Il faut un parti ouvrier révolutionnaire pour tracer une autre voie : expropriation du grand capital ! gouvernement ouvrier ! États-Unis socialistes d'Europe !

13 février 2024

